

Le Maire rappelle à l'assemblée les diverses délibérations du Conseil Municipal relatives à l'aménagement d'un terrain de football et d'un terrain d'entraînement sur la propriété communale du lieudit "le Plateau".

La nécessité de cet aménagement est double :

1°) le stade actuel dit du Bon Curé devra être désaffecté pendant un an environ pour permettre la réfection de la pelouse.

2°) l'augmentation sensible de la population et des activités industrielles dans le secteur de LUDRES, rend indispensable la création d'un deuxième terrain permettant les rencontres d'équipes et l'entraînement de nombreux clubs de football corporatifs.

Plusieurs devis ont été demandés à diverses entreprises spécialisées.

La meilleure proposition émane de l'entreprise MARTIN FOURQUIN 7, rue du Faubourg à METZ MAGNY Moselle :

- terrain de football	129 136,56 F. TTC
- terrain d'entraînement	<u>93 574,32 F. TTC</u>
Total	222 710,88 F. TTC

Ce projet, dont la dépense est importante, ne pourra être réalisé sans l'aide du Département qu'il convient de solliciter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- constate la nécessité de réaliser, pour les raisons ci-dessus exposées, un terrain de football et un terrain d'entraînement sur la propriété communale cadastrée section A n° 2, 3, 4 et 5 lieudit "Bois des Vaches",

- accepte le devis de l'entreprise MARTIN FOURQUIN s'élevant à la somme de 222 710,88 F.,

- sollicite l'aide financière du Département,

- s'engage à inscrire au budget de la Commune la somme correspondant au montant de la dépense non couverte par la subvention demandée,

- s'engage à maintenir les équipements subventionnés en bon état d'entretien et à inscrire chaque année à son budget, en tant que besoins, les crédits nécessaires,

- s'engage à ne pas modifier, sans l'autorisation de la Commission Départementale, la destination des équipements ayant donné lieu à subvention.